LISTE DE CONTRÔLE DES DOCUMENTS
PERSONNES PROTÉGÉES - RÉSIDENCE PERMANENTE

Cette liste de contrôle des documents fait partie des formulaires que vous devez soumettre avec votre demande.

La traduction de chacun des documents d'identité ou établissant le lien de parenté rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais doit nous être fournie. Si vous vous adressez à un bureau des visas situé à l'étranger, vérifiez auprès de ce bureau si les documents doivent être traduits.

S'il manque des documents mentionnés dans cette liste, votre demande vous sera retournée.

Rassemblez vos documents dans l'ordre de la liste de contrôle et cocher ☑ chaque élément.

J'ai inclus les documents suivants :

FORMULAIRES

- ☐ *Formulaire de demande générique pour le Canada* (IMM 0008).
- ☐ *Personnes à charge additionnelles / Déclaration* (IMM 0008DEP), s'il y a lieu.
- ☐ *Annexe 14 - Personnes protégées et réfugiés au sens de la Convention* (IMM 0008 - Annexe 14).
- ☐ *Annexe A - Antécédents / Déclaration* (IMM 5669).
- ☐ *Renseignements additionnels sur la famille* (IMM 5406).
- ☐ *Recours aux services d'un représentant* (IMM 5476), s'il y a lieu.
- ☐ *Liste de contrôle des documents - Personnes protégées - Résidence permanente* (IMM 5286).

DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET DOCUMENTS ÉTABLISSANT UN LIEN DE PARENTÉ

- ☐ Photocopie de tous les documents d'identité et documents établissant un lien de parenté.
- ☐ Traduction de chaque document d'identité et document établissant un lien de parenté rédigé dans une langue autre que l'anglais ou le français.

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

- ☐ Une (1) photographie de format passeport de vous-même et de chaque membre de votre famille qui demande également la résidence permanente. Consultez nos exigences relatives aux photos.
- ☐ Une photocopie de la lettre que vous avez reçue de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié ou de Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada indiquant que vous êtes reconnu comme une personne protégée. (ne s'applique pas aux résidents temporaires protégés)
- ☐ **Résidents temporaires protégés :** une photocopie de votre permis de séjour temporaire ou permis ministériel.
- ☐ **REÇU POUR LES DROITS ACQUITTÉS** (incluant les membres de la famille qui sont à l'étranger).